



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Ship Refits and Conversions / Radoubss et
modifications de navires and / et
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6C2, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet CCGS Griffon Floating Refit 2016	
Solicitation No. - N° de l'invitation F2599-165033/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client F2599-165033	Date 2016-07-06
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$MD-034-25871	
File No. - N° de dossier 034md.F2599-165033	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-07-20	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Green, Dave	Buyer Id - Id de l'acheteur 034md
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-2900 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification à la Demande de soumission no 2

Cette modification est par les présentes soulevées pour le but :

- 1. De publier le compte rendu de la conférence des soumissionnaires**
- 2. Pour répondre aux demandes de renseignements des fournisseurs**
- 3. Faire des révisions administratives à l'invitation à soumissionner**
- 4. Pour télécharger les dessins associés à l'appel d'offres**
- 5. À reporter la date de clôture des soumissions**

1. Compte rendu de la conférence des soumissionnaires :

NGCC Griffon radoub à quai 2016
Numéro du dossier : TPSGC F2599-165033
Conférence des soumissionnaires
1 H, et le mercredi 22 juin, 2016

Base de la Garde côtière canadienne, 401 King Street West, Ontario., salle de conférence.

INTRODUCTION :

Participants :

Dave Green	PWGSC
John Cole	CCG
Shawn Cook	CCG
Chris Hawksworth	CCG
Christian Jensen	CCG
Bill Inwood	Canal Marine
Alan Schellenberger	Canal Marine
Alexandre Simard	Ocean Naval and Industrial Repairs
Francis Tremblay	Ocean Naval and Industrial Repairs
Mark Hall	Canadian Maritime Engineering
Dave Williams	Heddle Marine Services
Barry Galbraith	Shelburne Ship Repair/Irving Shipbuilding
Dave Ross	Algoma Ship Repair
Alan Morin	Algoma Ship Repair

Mot d'ouverture :

Le Canada souhaite la bienvenue à tous les soumissionnaires et apprécie leur participation au processus. Le but de la conférence était d'examiner tous les documents publiés à ce jour en ce qui concerne le NGCC Griffon radoub à quai et de discuter de toute disposition contractuelle et les questions techniques liées à ceux-ci. Les soumissionnaires ont été rappelés que lorsqu'on pose des questions qu'ils doivent faire référence à l'article précis dans la spécification.

PARTIE 1 :

1) Documentation transmise aux soumissionnaires

Les documents suivants ont été publiés :

A) l'appel d'offres no F2599-165033/A datée du 9 juin, 2016.

AC a fait remarquer qu'une modification à la soumission no 1 serait émise au cours des prochains 1 ou 2 jours de manière à inclure les réponses aux questions déjà posées, la question du dessin qui ne s'est pas téléchargé en amont initialement et une ou deux modifications administratives.

2) Des rappels sur la procédure de passation du marché public.

Les observations suivantes ont été faites par l'autorité contractante de TPSGC :

- a. Rappel de la date de clôture de la soumission – 6 juillet 2016 à 14 h, heure avancée de l'est. L'AC a noté qu'en raison des retards administratifs, la date et l'heure de clôture de la soumission seront modifiées au 13 juillet 2016, à 14:00 heure avancée de l'est.
- b. les soumissions doivent être présentées à l'unité de réception des soumissions de TPSGC à Gatineau (Québec) – l'adresse figurant sur la page couverture du document de soumission. C'est le seul bureau qui peut accepter les soumissions de la présente demande de soumission.
- c. on a rappelé aux soumissionnaires de ne pas soumettre à tout autre bureau régional de TPSGC autre que l'adresse indiquée sur la page couverture. Les soumissions présentées à ces bureaux ne seraient pas redirigé à l'unité de réception des soumissions de TPSGC à Gatineau (Québec).
- d. on a rappelé aux soumissionnaires de ne pas envoyer leurs soumissions directement à l'autorité contractante (CA).
- e. il s'agit d'un équipage de radoub.
- f. un seul contrat sera émis.
- g. le soumissionnaire retenu doit être en mesure de commencer le travail le 10 août 2016 et complète d'ici le 2 novembre 2016.
- h. tel que précisé dans l'appel d'offres, les soumissionnaires ne peuvent que demandé des clarifications/changements à l'appel d'offres à AC de TPSGC jusqu'à 5 jours ouvrables avant la date de clôture des soumissions.
- i. les soumissionnaires ne doivent pas ajouter des commentaires, des notes ou des conditions à l'appel d'offres. L'ajout de commentaires, des notes ou des conditions à l'appel d'offres aura pour conséquence que la soumission soit jugée irrecevable.

3) Examen de l'AO

- a. Partie 1 à 6 des instructions et des procédures (TPSGC)

Partie 1 – Renseignements généraux :

Pas de questions

Partie 2 - Instructions à l'intention des soumissionnaires :

Pas de questions

Partie 3 - Instructions pour la préparation des soumissions :

Pas de questions

Partie 4 - Procédures d'évaluation et méthode de sélection :

Pas de questions

Partie 5 - ATTESTATIONS :

Pas de questions

Partie 6 – Financiers et autres exigences :

Question 6.4 références – cale sèche. Est-il encore?

Réponse – Est abordée dans le cadre de l'invitation modification 001 en raison d'être affiché dans les prochains jours. 6.4 seront retirés et l'exigence de déposer dans le cadre de la soumission est retirée de l'annexe I – Article 8.

b. Partie 7 - Clauses du contrat subséquent

Pas de questions

c. les annexes B à I (TPSGC)

Annexe B Base de paiement :

Pas de questions

Annexe C Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation des soumissions :

Pas de questions

Annexe D : Exigences relatives aux assurances

Question : D3 – L'atteinte à l'environnement de la police d'assurance responsabilité – Pourquoi est-il demandé dans la présente demande de soumission?

Réponse : Il sera retiré dans la présente demande de soumission.

Annexe E : Garantie

Pas de questions

Annexe F : Procédure de traitement des travaux imprévus

Pas de questions

Annexe G : Inspection/Contrôle de la qualité

Pas de questions

Annexe H : Feuille de présentation de la soumission financière

Pas de questions

4) Examen des produits livrables à la clôture des soumissions ANNEXE I (TPSGC)

Les soumissionnaires ont été dirigées vers l'annexe J, ce qui comprend les produits livrables obligatoire qui doivent être inclus avec la soumission. I1 - Toutes ces réalisations attendues doit être incluse avec la soumission pour être considéré comme conforme. I2 – produits livrables après l'attribution du contrat. À nouveau, l'AC a noté que l'article 8 de l'annexe I1 sera supprimé, étant rattaché à l'article 6.4 de l'invitation à soumissionner, lequel est également supprimé.

5) Examen du NGCC Griffon spécifications – Annexe A (PWGSC/CCG)

Dessins :

Les soumissionnaires ont été avisés que les dessins manquants (MCR [salle de commandes des machines], Installation du système de CVCA et du dispositif antichute) de l'invitation à soumissionner serait téléchargés sur le site Achatsetventes dans les 1 à 2 jours à venir, dans le cadre de la Modification 001 à l'invitation à soumissionner.

Spécification no 814.15 – NGCC Griffon :

1.0 Remarques générales

Une demande nous a été adressée concernant la taille de l'équipage qui sera à bord. Réponse : L'ingénieur en chef (IC) a indiqué qu'il y aura à bord un équipage de pont de même qu'un personnel machine. Le total estimatif de l'armement en équipage est de 17 à 18 membres, qui auront leurs quartiers à bord. Des plans sont prévus pour un ravitaillement à bord, la cuisine étant indisponible.

En ce qui concerne les avaloirs de douche, on comptera trois (3) vannes d'évacuation à la mer des eaux grises. En autant que deux (2) de celles-ci soient disponibles en tout temps, il y a suffisamment de douches pour tout l'équipage. À peu près sept (7) douches peuvent être mises hors service simultanément si le travail peut être échelonné. S'il est décidé que tous les travaux doivent être faits en même temps, l'équipage devra alors habiter à bord du navire pendant cette période, mais le travail devra être accompli le plus rapidement possible.

L'autorité technique (AT) a réitéré que la GCC a l'intention de maintenir l'équipage à bord aussi longtemps que possible, mais si le travail prévu au contrat empiète sur les activités de l'équipage, alors il sera décidé à ce moment de le loger dans un hôtel.

L'ingénieur en chef (IC) a déclaré qu'un examen quinquennal de Transports Canada (TC) sera réalisé sur le moteur n° 3 et qu'un représentant de service aidera au désassemblage et au réassemblage au cours du radoub.

La GCC travaillera de concert avec l'entrepreneur pendant les 3 à 4 semaines requises pour compléter l'inspection en vue d'éviter les retards causés aux éléments des spécifications.

Une enquête quinquennale sur les pompes à mazout est également requise, mais celles-ci seront déposées sans perturber les activités de l'entrepreneur.

L'IC a énoncé en outre que les activités d'entretien annuelles du système des eaux usées auront lieu également, mais qu'elles ne devraient pas impacter tout travail qui est réalisé par l'entrepreneur. Cela signifie effectivement que pendant une période de 24 à 48 heures, l'équipage devra avoir accès à des toilettes portatives. La GCC s'efforcera de prendre les dispositions nécessaires d'avance mais pourrait avoir besoin de l'assistance de l'entrepreneur au moment voulu.

Des kits d'étanchéité de portes à fermeture hydraulique étanches à l'eau seront installés à un stade avancé du radoub par la GCC, sans impacter les activités de l'entrepreneur.

Voici les activités que l'équipage de pont aimerait réaliser au cours du radoub :

1. Peinture d'entretien au-dessus de la ligne de flottaison, sur le pont principal, sur la grue de pont et en d'autres emplacements, qui nécessiteront l'emploi d'une nacelle télescopique Genie ou d'une table élévatrice à ciseaux, à installer sur le pont à un certain point.

2. Des activités de peinture sur le pont de dunette, y compris le dessous des surfaces d'aluminium. L'IC a indiqué qu'ils effectueront leur travail en s'éloignant peu à peu des zones où les travaux faisant l'objet du contrat sont requis.

3. La Logistique referra la moquette de dix (10) cabines; ainsi la GCC fera appel à un entrepreneur de l'extérieur pour ces travaux, disposé à traverser le chantier lorsque nécessaire.

L'AT a conclu en demandant s'il y avait quelque question que ce soit au sujet des travaux planifiés par la GCC à bord; aucune question n'a été soulevée.

2.0 Services

Pas de questions

3.0 Liste des sigles

Pas de questions

4.0 Renseignements généraux sur le navire

Pas de questions

5.0 Nettoyage de la cale

Pas de questions

6.0 Remise en état des ventilateurs d'arrivée et d'extraction de la salle des machines

Pas de questions

7.0 Travaux à réaliser sur l'appareil à gouverner (POINT À INSPECTER)

Question : Sous 7.2, est-ce que le représentant de service sera disponible au cours de cette période? Réponse de l'AT : La GCC communiquera avec le représentant de service et tentera d'établir un calendrier au cours de ces 3 mois. En l'absence du représentant de service, la GCC aura une procédure approuvée pour la classe à remettre à l'entrepreneur pour cette section en particulier.

Question : Est-il possible de noter que les frais de déplacement pour le représentant de service soient traités via un formulaire 1379? Réponse : Ce sera noté.

Question : À 7.7.5.3, « au besoin » (ou « si requis »). Comment devons-nous soumissionner en fonction de cette exigence (...) provision, ou prise en charge par autorisation de modification? Réponse de l'AT : Nous envisageons actuellement un certain travail d'usinage associé à cette exigence. Au besoin, seront traités comme des imprévus.

8.0 Système de CVC de la salle de commande des machines

Question : À 8.5.4.2.5, est-ce que les dessins du circuit de mise à l'arrêt sont inclus? Réponse de l'IC : La GCC se chargera de trouver les dessins devant être téléchargés.

L'IC a réitéré l'emplacement du groupe compresseur-condenseur. Doit être installé dans la partie supérieure de la salle des machines, à côté du portail vers la MCR. L'armoire qui se trouve actuellement à cet endroit sera déplacée.

Le groupe de traitement de l'air sera installé à la place de la bibliothèque dans la MCR. Les ouvertures doivent être scellées de manière à rendre de nouveau la cloison cotée pour résistance au feu. La GCC travaille encore avec le fournisseur pour obtenir les dimensions finales de chaque élément, ainsi que les détails électriques du conditionneur d'air, lesquels seront téléchargés lorsque reçus.

9.0 Remplacement de la tuyauterie d'eaux grises

Question : Au cours de la visite guidée, il a été mentionné que cette tuyauterie faisait environ de 4 à 5 pi. Il y avait davantage de tuyauterie en PVC à cet endroit. Devons-nous nous raccorder à la tuyauterie existante ici?

Réponse de l'IC : Non, il s'agit d'un réseau distinct.

10.0 Montage d'une antenne Iridium

Pas de questions

11.0 Remplacement des portes étanches aux intempéries

Pas de questions

12.0 Remise en état des cabines de douche

12.3.1.5 - Le tableau doit être mis à jour de manière à inclure le type de construction des ponts pour les diverses douches.

L'IC a prescrit que la passerelle et le pont de dunette sont entièrement construits en acier. Le pont des embarcations et le pont de passerelle sont en aluminium.

12.3.3.5 - L'AT a indiqué que la GCC a appris récemment que les panneaux en Isolamin^R ne sont plus disponibles; ils sont en voie d'être remplacés par un système appelé Banko. Ils demeureront un MFG. La GCC tente toujours d'obtenir les documents nécessaires (y compris, les méthodes d'installation) pour le nouveau produit; ils seront téléchargés aussitôt que possible. L'IC a indiqué que les supports structuraux auront également besoin d'être mis au niveau, et il recherche l'information pour ceci également.

12.3.3.6 - L'IC et l'AT doivent confirmer que la spécification demeure telle qu'écrite, mais tout renvoi aux panneaux Isolamin^R est remplacé par Banko. Tous les changements, au besoin, seront notés à une date ultérieure.

13.0 Représentant détaché pour les systèmes de protection contre les incendies du NGCC Griffon

L'AC a noté que la Modification 002 à l'invitation à soumissionner inclura une réponse à une demande de la part d'un fournisseur de faire retirer l'exigence de marché à fournisseur unique et d'inclure toute entreprise de protection contre les incendies qui est certifiée et capable de fournir le type de service d'inspection/de certification qui est requis dans la spécification. La réponse inclura un changement à la spécification admettant les autres entreprises à fournir le service en question.

Question : L'entreprise a-t-elle été mise au courant? Réponse de l'AC et de l'AT : Aucune discussion avec l'entreprise n'a eu lieu jusqu'ici sur cette question.

14.0 Ventilateur d'extraction d'air de la cuisine

Pas de questions

15.0 Vérification des circuits électriques au mégohmmètre

Pas de questions

16.0 Modification de la ventilation de l'appareil à gouverner

Dessin manquant pour le schéma du ventilateur électrique (10006513-01); la GCC doit le fournir pour fin de téléchargement.

Question : Sous 16.4.7, quelle est la grosseur du moteur pour le nouveau ventilateur? Réponse : La GCC fournira l'information sous peu.

17.0 Modernisation de la cuisine

Question : Sous 17.3.3.4, on indique actuellement d'utiliser du latex A-70, mais on exige également sous 17.3.3.4 que le revêtement de sol ait un classement de résistance au feu à cote A-60. Devrait-il y avoir une modification à 17.3.3.4 pour indiquer « A-60 »? Réponse : L'AT a confirmé que les deux prescriptions de cette spécification devraient être effectivement « A-60 ».

Question : Sous 17.3.2.9, on indique de proposer un prix pour une spécification de 400 pi² à une profondeur de 2 po. Est-ce exact, ou cela ne devrait-il pas plutôt être établi selon les exigences du fabricant? Réponse : L'IC a confirmé que cela devrait bien être selon l'exigence du fabricant et non pas à une épaisseur de 2 po tel que noté dans le devis.

Question : Qui a la responsabilité d'emballer et d'enlever des lieux tous les plats, les ustensiles et la batterie de cuisine, et quand ceci doit-il être fait? Réponse : La GCC a confirmé que c'est l'équipage qui aura la responsabilité d'enlever des lieux/d'entreposer ces éléments, ce qui sera fait lorsque le navire arrivera.
Question : Est-ce que tout l'ensemble du MFG arrivera déjà à bord du navire, ou sera-t-il livré? Réponse : L'IC a indiqué que tout le MFG arrivera avec le navire, dans la cale.

18.0 Modernisation des systèmes de tuyauterie d'eau de mer

Pas de questions

19.0 Installation des projecteurs avant

Question : Y a-t-il de l'espace pour les nouveaux composants et le mouvement des composants existants? Est-ce qu'il s'agit d'un panneau de type surbaissé? Réponse : L'IC a clarifié que la GCC a acquis des tableaux de visualisation Saco. Celui à gauche du centre de la console est à raccord en acier et devra être étayé pour pouvoir être installé selon le dessin qui est fourni. Les pupitres de commande sont déjà des tableaux de visualisation Saco; ils peuvent donc être modifiés facilement aux fins de l'installation des régulateurs auxiliaires. Il s'agit de modifier l'ensemble des consoles existantes avec les nouveaux composants.
Dessin manquant : G05ER60XS3000 sera envoyé à l'AC pour fin de téléchargement.

20.0 Installation de réchauffeurs de scanner radar

Dessin manquant : GN01ZA (Radar Heater Installation) sera envoyé à l'AC pour fin de téléchargement.

21.0 Relevé d'évaluation du mercure

Question : Est-il possible de noter que les frais de déplacement pour le représentant de service soit traités via un formulaire 1379? Réponse : Ce sera noté.

22.0 Relevé des matériaux contenant de l'amiante

Question : Est-il possible de noter que les frais de déplacement pour le représentant de service soit traités via un formulaire 1379? Réponse : Ce sera noté.

23.0 Fournir et installer une nouvelle boîte d'alimentation à quai

Pas de questions

24.0 Analyse/étude de la coordination des disjoncteurs et des dangers des arcs électriques

Question : Est-ce qu'il y a une étude existante que l'on peut utiliser comme point de départ? Réponse : Non, il s'agit d'une nouvelle exigence législative.

Question : 24.1.1 - Existe-t-il des changements clés qui ont été apportés au réseau de distribution électrique depuis les 46 dernières années? Réponse : L'AT a indiqué qu'il y aura définitivement des changements, mais que le point de départ sera à compter du schéma unifilaire le plus récent (environ 2012). La GCC a fourni le schéma unifilaire existant, et en se fondant sur l'étude de la coordination et des arcs électriques, nous envisageons de mettre au niveau et à jour le schéma unifilaire. Si des écarts significatifs sont notés après la réalisation des études, ils seront traités via un formulaire 1379 pour mettre à jour ces dessins.
Si des changements résultent des études, tous les essais d'injection requis seront traités via un formulaire 1379. La GCC ne prévoit aucun changement.

25.0 Mise à niveau du système de tuyauterie du réservoir d'eau potable

Pas de questions

26.0 Entretien des terminaisons de l'alimentation électrique

Question : Ce sont seulement les éléments mentionnés sur la feuille de calcul qui doivent être réalisés?

Réponse : L'AT a confirmé que ceci est exact.

Question : Le bulletin technique donné en référence mentionne la thermographie comme exemple pour vérifier l'état de santé. S'attend-on à ce que des essais thermographiques soient réalisés? Réponse : L'AT a indiqué à ce point que l'on s'attend à ce qu'inspection, nettoyage et serrage au couple soient réalisés.

27.0 Remise en état du collecteur de transfert de carburant

Pas de questions

28.0 Points d'arrêt de chute

L'AC a confirmé que les dessins seront téléchargés dans le cadre de la Modification 001 à l'invitation à soumissionner.

29.0 Remplacement des transmetteurs d'ordres de la timonerie

L'IC a confirmé que les exigences sont bien d'enlever les télégraphes existants, d'installer de nouvelles unités fournies par le gouvernement, et de retourner les unités remplacées à la GCC pour remise en état.

PARTIE 3 :

A. varia

Question : La grue du navire peut-elle être utilisée?

Réponse de l'IC : Il est envisagé de pouvoir utiliser initialement la grue du navire pendant que celui-ci est alimenté en puissance de marche, mais elle ne sera pas disponible une fois qu'il sera alimenté à quai.

Question : Y avait-il une exigence liée aux inspections des surfaces peintes au plomb antérieurement sur le navire. Est-ce requis à nouveau?

Réponse : L'AT a noté que l'inspection des peintures au plomb aux endroits où il doit y avoir meulage des schémas des couleurs existants sera ajoutée.

B. conclusion de la conférence des soumissionnaires

L'AT comme l'AC remercient toutes les personnes présentes de leur participation et de leur intérêt.

La séance est levée à 13:20 heure avancée de l'est.

2. Pour répondre aux demandes de renseignements des fournisseurs

Q10. Devis 13,0 (p. 45) pour les systèmes de protection est un fournisseur unique liste Troy/National feu pour faire les inspections. Je tiens à contester cette et ont retiré l'appel d'offre unique comme il y a d'autres entreprises capables d'effectuer ce travail.

A10. Modifié tel que ci-dessous.

Q11. Point 17.3.3.4: La sous-couche A70 est résistant au feu, mais ne répond pas à l'exigence de l'A-60 selon spec 17.3.3.5. Pour répondre à cette exigence, nous devrions aller avec une couche de Decklite 1 3/8 " minimum, une couche de A-70 de 1/2 " et une couche supérieure de Colorflake de 1/8 " ?

A11. Comme indiqué lors de la conférence des soumissionnaires, les deux articles de devis devraient lire A-60.

Q12. Le coût de toutes les matières dangereuses procédures d'atténuation doivent être inclus dans la demande?

A12. C'est la responsabilité du soumissionnaire de bien identifier les coûts et les exigences de l'invitation à soumissionner en fonction des spécifications et de l'établissement des prix des feuilles de données.

Q13. Ne nous comprennent la réduction des coûts de l'enquête sur les spécifications respectives, ou le distribuer dans toutes les spécifications?

A13. Tous les coûts, y compris la réduction de la pollution, associés à l'achèvement de l'enquête les articles doivent être incluses dans la soumission. Toute les mesures de réduction de la pollution résultant des enquêtes et en sus de ce qui est requis pour bien remplir les sondages seront manipulés avec un 1379.

Q14. Étant donné que le Canada déclare que des renseignements suffisants ont été fournis aux soumissionnaires en ce qui concerne l'emplacement et les montants estimatifs de matières dangereuses, de l'amiante et le mercure enquêtes nécessaires?

A14. En raison de l'âge du navire, les règlements fédéraux le mandat des sondages être effectué tous les cinq ans.

Q15. TPSGC a demandé de confirmer que notre soumission peuvent être présentées par télécopieur.

A15. Une copie par télécopieur peut être présenté comme une copie papier mais tendre une copie doit aussi être envoyée tel que spécifié dans l'invitation à soumissionner en 3.1.

Q16. Est-il possible pour remplir les réservoirs d'eau potable à bord du navire? Veuillez me faire savoir si cela est possible et que la taille des réservoirs d'eau potable.

A16. Oui, il est possible de combler les IPL réservoirs à partir de la rive camion. La capacité est 152m.

Q17. La section 8.4 soumissionnaire – Au cours de la conférence, on a dit qu'il y aurait des détails électrique pour la ahu / groupe compresseur-condenseur fournis à des fins de soumission. Est-ce que ce sera inclus dans un amendement?

A17. Joint comme document distinct.

Q18. Est-il possible d'avoir une soumission prolongation d'une semaine?

A18. Modifié tel que ci-dessous.

3. Faire des révisions administratives à la demande de soumission

À 7.2 Représentant détaché – 7.2.1 et 7.2.2

Inscrire :

Frais de voyage pour les fsr sera chargé d'une 1379.

À 12.3.1.5 Identification et description des douches :
Supprimer : dans son intégralité

Inscrire :

Numéro de douche	Description	Lieu	Détails
1	Cabine du capitaine	Pont de passerelle milieu du navire	Cloisons recouvertes de carreaux de céramique, base de ciment, tuyauterie à découvert. Sur le pont en Aluminium.
2	Troisième lieutenant	Pont des embarcations de bâbord	Cloisons recouvertes de carreaux de céramique, base de ciment, tuyauterie à découvert. Sur le pont en Aluminium.
3	Second lieutenant	Pont des embarcations tribord	Cloisons recouvertes de carreaux de céramique, base de ciment, tuyauterie à travers la cloison. Sur le pont en Aluminium.
4	Chef mécanicien	Pont des embarcations bâbord milieu du navire	Cloisons recouvertes de carreaux de céramique, base de ciment, tuyauterie à travers la cloison. Sur le pont en Aluminium.
5	Chef officier	Pont des embarcations tribord milieu du navire	Cloisons recouvertes de carreaux de céramique, base de ciment, tuyauterie à travers la cloison. Sur le pont en Aluminium.
6	Commis/suppléant du navire	Pont de dunette bâbord avant	Cloisons recouvertes de carreaux de céramique, base de ciment, tuyauterie à découvert. Sur le pont en acier.
7	Ingénieur-mécanicien principal	Pont de dunette tribord avant	Cloisons recouvertes de carreaux de céramique, base de ciment, tuyauterie à découvert. Sur le pont en acier.
8	O Log/deuxième mécanicien	Pont de dunette tribord	Cloisons recouvertes de carreaux de céramique, base de ciment, tuyauterie à découvert. Sur le pont en acier.
9	Troisième mécanicien/suppléant	Pont de dunette tribord	Cloisons recouvertes de carreaux de céramique, base de ciment, tuyauterie à découvert. Sur le pont en acier.
10	Commune avant	Pont de dunette arrière milieu du navire	Cloisons en Isolamin nu, base de ciment, tuyauterie à découvert. Sur le pont en acier.
11	Commune arrière	Pont de dunette arrière milieu du navire	Cloisons en Isolamin nu, base de ciment, tuyauterie à découvert. Sur le pont en acier.
12	Équipage tribord avant	Pont supérieur tribord avant	Cloisons recouvertes de carreaux de céramique, base de ciment, tuyauterie à découvert. Sur le pont en acier.
13	Équipage arrière	Pont supérieur arrière milieu du navire	Cloisons recouvertes de carreaux de céramique, base de ciment, tuyauterie à découvert. Sur le pont en acier.

14	Équipage supérieur	Pont supérieur bâbord avant	Cloisons recouvertes de carreaux de céramique, base de ciment, tuyauterie à découvert. Sur le pont en acier.
----	--------------------	--------------------------------	--

À 16.3 Références

Inscrire :

Moteur du ventilateur de fournisseur d'information :
CFM Item AID120-EO-A150A05-J0266

Motor: ¾ HP 230/460/3/60 3600 RPM, TENV 56, 1.15 SF, IP55, Rated for 50C Ambient, with Extended MTR leads, NEMA 4 Junction Box, and Stainless Steel Hardware.

Ventilateur de la plaque signalétique des données :

CFM (Continental Fan)

Model: AID120/3450RPM

S/N: P46471

TAG: 460V-1.2A-60H-3P

À 13.0 Représentant détaché pour les systèmes de protection contre les incendies du NGCC Griffon

Supprimer : dans son intégralité

Inscrire :

13.1 Généralités

13.1.1 Une inspection de sécurité annuelle doit avoir lieu conformément aux exigences de la SMTC. Cela comprend l'inspection de tout équipement de détection et de prévention des incendies à bord du navire, y compris les petites embarcations du NGCC Griffon (barge et ERS).

13.1.2 L'entrepreneur doit retenir les services de un sous-traitant reconnu par SMTC pour effectuer cette inspection.

13.1.3 On s'attend à ce que ce travail d'inspection prenne trois (3) jours, tandis que la dépose et l'installation du système de hotte de cuisine devraient prendre deux (2) jours.

13.1.4 Tous les réseaux d'extinction d'incendie doivent être fonctionnels en vue de cette inspection. L'entrepreneur doit faire en sorte que le sous-traitant intervienne à bord le plus tard possible dans la période de contrat.

13.1.5 Le système d'extinction d'incendie des hottes de cuisine (modèle Aqua-Blue WHDR-250S) est désuet. Il doit être remplacé par un système à produit chimique mouillant pour cuisine en milieu marin approuvé par type et catégorie

13.1.6 L'entrepreneur doit proposer un prix pour les services d'inspection de sous-traitant utilisé pour la réalisation de l'inspection de sécurité SMTC. Ce prix doit comprendre tous les coûts de main-d'œuvre, les heures supplémentaires ainsi que les frais accessoires, de matériel et de déplacement. Tous les rajustements doivent être effectués au moyen du formulaire TPSGC 1379.

13.3 Documents de référence

13.3.1 Documentation

- Rapport 2015 sur les systèmes de protection contre les incendies – NGCC Griffon
- Rapport 2015 sur les systèmes d'extinction au CO2 et les extincteurs portatifs – NGCC Griffon

- Rapport 2015 sur les systèmes d'extincteurs automatiques – NGCC Griffon

13.4 Technique

13.4.1 Systèmes de protection contre les incendies

13.4.1.1 L'entrepreneur doit inspecter, mettre à l'essai et certifier le système de détection d'incendie Notifier NFS-640.

13.4.1.2 L'entrepreneur doit inspecter, mettre à l'essai et certifier les trois (3) systèmes d'extinction d'incendie FM-200 pour la barge de travail et l'embarcation rapide de sauvetage.

13.4.1.3 L'entrepreneur doit inspecter, mettre à l'essai et certifier le système fixe d'extinction au CO2 du NGCC Griffon.

13.4.1.4 L'entrepreneur doit inspecter, mettre à l'essai et certifier les extincteurs portatifs du NGCC Griffon.

13.4.1.5 L'entrepreneur doit inspecter, mettre à l'essai et certifier le système de gicleurs fixes du NGCC Griffon et toutes ses composantes.

13.4.2 Système de hotte de cuisine

13.4.2.1 L'entrepreneur doit rendre sécuritaire le système à produit chimique mouillant Kidde WHDR-250S (Aqua-Blue) et le retirer du NGCC Griffon. L'entrepreneur est responsable de l'élimination de tout produit chimique inutilisé conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux qui peuvent s'appliquer.

13.4.2.2 L'entrepreneur doit fournir et installer un système à produit chimique mouillant Kidde WHDR à la place du système retiré.

13.4.2.3 L'entrepreneur doit se reporter à la section de mise à niveau de la cuisine du présent devis pour connaître la disposition des appareils sous la hotte de cuisine. Il incombe à l'entrepreneur de s'assurer que la conception et l'installation des diffuseurs de décharge respectent ou surpassent les recommandations du fabricant en ce qui a trait aux calculs de point d'écoulement.

13.4.2.4 L'entrepreneur doit s'assurer que la bonbonne WHDR choisie pour l'installation respecte ou dépasse les recommandations du fabricant en ce qui a trait aux calculs de point d'écoulement.

13.4.2.5 L'entrepreneur doit suivre toutes les recommandations du fabricant pour l'installation du système. L'installation doit, au minimum, respecter la norme 17-A de la NFPA et obtenir l'approbation de Transports Canada (TC).

13.4.2.6 Toutes les pénétrations de la hotte de cuisine doivent être étanches à la graisse.

13.4.2.7 Toute la tuyauterie existante qui ne peut plus être utilisée doit être enlevée et mise au rebut par l'entrepreneur.

13.4.2.8 Toute nouvelle tuyauterie requise doit respecter les normes du fabricant et doit être installée par l'entrepreneur.

13.4.2.9 L'entrepreneur doit renouveler les câbles et les poulies de l'élément fusible.

13.4.2.10 L'entrepreneur doit s'assurer que tous les systèmes débranchés sont rebranchés après l'installation. Cela comprend :

- Système de retenue de la porte coupe-feu
- Panneau d'alimentation NP-31 de la cuisine

- Armoire de commande de la hotte de ventilation Gaylord
- Système d'alarme d'incendie
- Avertisseur d'incendie à commande manuelle à distance

13.4.2.11 Une fois le système installé, l'entrepreneur doit effectuer un essai avec ballons en présence l'autorité technique et de la Sécurité maritime Transports Canada (SMTC). L'essai avec ballons doit être effectué à l'aide d'azote gazeux et prouver le bon fonctionnement de toutes les alarmes et tous les dispositifs de verrouillage associés.

13.4.2.12 L'entrepreneur doit inspecter, mettre à l'essai et certifier le système de hotte de cuisine du NGCC Griffon.

13.5 Documents

13.5.1 Le sous-traitant doit remettre à l'autorité technique des rapports écrits fournissant les détails suivants :

- État de chaque système ou de chaque composante établi en fonction des inspections.
- Résultats des tests effectués sur chaque composante ou chaque système.
- Défectuosités constatées sur toute composante ou sur tout système.
- Réparations effectuées sur toute composante ou sur tout système.

13.5.2 Les rapports seront de même nature que les rapports de 2015 cités en référence.

13.5.3 Les rapports doivent fournir des résultats acceptables démontrant à l'inspecteur de la SMTC que les systèmes du NGCC Griffon sont parfaitement fonctionnels conformément aux exigences de l'inspection de sécurité annuelle de la SMTC.

13.5.4 Le sous-traitant doit fournir à l'autorité technique les dessins approuvés du système de hotte de cuisine du NGCC Griffon.

13.5.5 Le sous-traitant doit remettre à l'autorité technique deux (2) copies des certificats indiquant que le système WHDR respecte les exigences d'approbation de type ABS et DNV pour les cuisines en milieu marin, conformément à la norme ISO 15371:2000.

13.5.6 Le sous-traitant doit remettre à l'autorité technique deux (2) copies papier de tous les manuels pertinents au système WHDR-260, qui devront être conservées à bord du navire.

À 21.0 RELEVÉ D'ÉVALUATION DU MERCURE – 21.1.1

Inscrire :

Frais de voyage pour les fsr sera chargé d'une 1379.

À 22.0 RELEVÉ DES MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE – 22.1.3

Inscrire :

Frais de voyage pour les fsr sera chargé d'une 1379.

At Annexe I – PRODUITS LIVRABLES ET ATTESTATIONS

Supprimer :

Article 8 Certificat des installations d'amarrage conformément à l'article 6.4

Solicitation No. - N° de l'invitation
F2599-165033/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F2599-165033

Amd. No. - N° de la modif
002
File No. - N° du dossier
034md F2599-165033

Buyer ID - Id de l'acheteur
034md
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

4. Pour télécharger les dessins associés à l'appel d'offres

Dessins liés dans le cadre de l'invitation.

5. À reporter la date de clôture des soumissions

À Appel d'offres – L'invitation prend fin

Supprimer : 2016-07-13

Insérer : 2016-07-20

Toutes les autres modalités et conditions demeurent les mêmes.